

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2026

---

APPORTER UNE RÉPONSE INTÉGRALE AU PHÉNOMÈNE DES VIOLENCES SEXUELLES  
ET SEXISTES CONTRE LES FEMMES ET LES ENFANTS - (N° 3106)

Adopté

N° CS973

## AMENDEMENT

présenté par

M. Taupiac, rapporteur et Mme Thiébault-Martinez, rapporteure générale

-----

### ARTICLE 19

À l'alinéa 28, supprimer les mots :

« Hors le cas prévu à l'article 222-31-4, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est rédactionnel.